

EPREUVE DU CONCOURS D'ADMISSION DISCIPLINE HARPE - 2024 - 2025

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNEL ET CLASSES PRÉPARANT À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROGRAMMES COMMUNS POUR LES CRD DE BOURG-LA-REINE/SCEAUX ET CLAMART

1. Epreuve instrumentale

Date : Mercredi 12 juin à Bourg-la-Reine/Sceaux

Une convocation précisant l'horaire sera envoyée par mail 8 jours avant le concours

Programme : 3 œuvres ou extraits d'œuvre de 3 esthétiques différentes, d'une durée totale d'environ 15mn :

- Une pièce baroque ou classique
- Une pièce de répertoire (19ème ou début 20ème)
- Une pièce d'écriture contemporaine

NB : Pour le COP, le programme ne comportera que deux œuvres d'esthétiques différentes, dont une pièce de répertoire (19ème ou début 20ème)

2. Entretien de 10 minutes portant sur la motivation du candidat et son projet professionnel

Cet entretien avec le jury aura lieu à l'issue de l'épreuve instrumentale.
La lettre de motivation servira de base à cet échange.

3. Test de formation musicale permettant d'évaluer les capacités d'écoute et d'analyse du candidat

Date : envoyée à l'issue du concours d'entrée.

Contenu :

Écrit : Prise de thèmes, dictée à parties manquantes, analyse harmonique et connaissances théoriques.

Oral : Polyrythmie chantée préparée, chant préparé avec paroles, déchiffrement rythmique et déchiffrement chanté.

Ce test est obligatoire et fait partie intégrante du concours d'entrée pour évaluer votre niveau.

Une fois l'étudiant accepté, il sera reçu en septembre par les directeurs ou conseillers aux études pour son inscription pédagogique aux différentes UV de la maquette.